AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Caussade, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean		JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle		VIEILLAME	Raymond	X
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVRARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture
082-258200078-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
NOM	PRENOM	PRESENT		NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	X
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	X
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	x	x	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	X
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	ARLANDES	Régis	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÉRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture
082-258200976-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier		VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	**PRENOM**	**COMMUNE**	**NOM**	**PRENOM**	**COMMUNE**
PORTAL	GUY	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	YVES	MEAUZAC
OLLINO	JEAN	CASTELMAYRAN	COSTES	CHRISTIAN	CAUMONT
VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA	LAINÉ	ARLETTE	BOURG DE VISA
FEAU	ANNIE	MONTESQUIEU	FIELDES	CHRISTIAN	BOUDOU
BELVEZE	JEAN MARC	SAUVETERRE	GARDELLA	SERGE	ST NICOLAS DE LA GRAVE

Membres en exercice : 195
Membres présents : 101
Membres excusés : 89
Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.
Représentés par pouvoir : 5

Assistaient également à la séance :

M. BONHOMME, Sénateur
M. CROS, Conseiller départemental
M. BERTELLI, Conseiller départemental
Mme CASTAGNÉ, Conseillère départementale
M. PEZOUS, Président AMF 82
M. AILHAS, Payeur départemental
M. HEBRARD, Maire de Caussade
M. MOURGUES, Maire de Réalville
Mme MAGNANI, Maire d'Albias
M. HENRI, Directeur territorial Enedis
Mme VILLALTA, Interlocutrice privilégiée
M. BRAS, Conseiller collectivités GRDF
M. BOUET, Directeur de Soélia
M. SIKADIE, Ingénieur à Soélia
et le personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :
Mme SIMOUN (ALBIAS), M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), M. TABARLY (CASTANET), M. BARBAZANGES (CAYRIECH), M. BARLOY (ESCATALENS), M. LASFARGEAS (LA SALVETAT BELMONTET), M. BOULPICANTE (LOZE), M. SICARD (MONTALZAT), M. ROGE (MONTBARTIER), M. COLMAGRO (MONCLAR DE QUERCY), Mme GARCIA (PIQUECOS), M. JAZEDE (SEPTFONDS), M. BOISSEAU (SISTELS), M. CABARES (VAREN),

M. Gayral remercie les personnalités présentes, notamment M. le Sénateur M. Bonhomme, et les élus venus assister au comité syndical. M. Hébrard, Maire de Caussade souhaite la bienvenue à tous. La ville de Caussade est très heureuse d'accueillir l'assemblée générale du syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne. L'importance de ce syndicat se situe dans les missions qui sont les siennes à savoir sa capacité à agir en qualité d'autorité organisatrice du service public local d'électricité et de gaz, de coordonnateur du développement et de la modernisation des réseaux électriques et d'acteur de la transition énergétique.
La question de l'énergie est devenue un enjeu crucial pour les collectivités territoriales. La ville de Caussade a contribué au niveau du territoire communal à des mesures fortes visant à économiser l'électricité. Fin 2022, il a été décidé de l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h 30 pour une grande partie de la ville de Caussade Cette décision a permis de lutter contre la pollution lumineuse et de réaliser des économies substantielles. L'indispensable sécurité des habitants n'a quant à elle pas été impactée. Caussade a également mis en place un éclairage intelligent à détection de mouvements, acquis des véhicules électriques pour les services municipaux, posé des panneaux solaires sur les bâtiments communaux, remplacé de nombreuses boules lumineuses des lampadaires de la ville. Enfin, plus de 123 000 € ont été consacrés au système led pour l'éclairage public, les terrains sportifs ainsi qu'au sein des écoles. Il est fondamental d'informer nos concitoyens sur les enjeux énergétiques, de les encourager à adopter des comportements responsables. La fin du bouclier tarifaire et l'augmentation des tarifs de l'électricité auront un impact significatif pour les habitants et les entreprises installées sur nos territoires. La préservation de l'énergie et la bonne gestion du gaz et de l'électricité sont des défis que nous devons relever collectivement en tant que collectivité territoriale responsable ou en qualité de syndicat engagé. M. le Maire invite l'assistance à regarder une courte vidéo de présentation de la commune de Caussade.
M. le Président remercie M. le Maire pour ses propos et cette présentation qui témoigne du dynamisme de la commune. Il souligne l'effort de la commune, à l'instar d'autres communes du département, pour maitriser les consommations énergétiques ce qui démontre une prise de conscience des enjeux actuels sur les domaines de l'énergie.

AR Prefecture
082-258200055-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 13/06/2024

Profitant de cette thématique, il donne lecture du courrier de M. le Sénateur, François Bonhomme en réponse aux motions du SDE 82.

« M. le Président, vous avez bien voulu me transmettre deux motions émises par le Syndicat départemental d'énergie 82, sachez que j'en ai pris connaissance avec la plus grande attention. En ce qui concerne la motion d'alerte sur la politique gouvernementale sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, j'ai fait part de vos inquiétudes au Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires afin que des moyens financiers nécessaires vous soient alloués pour couvrir vos frais d'investissement liés à la création et à l'exploitation des IRVE. Je me permets de vous joindre une copie de ma question écrite à ce sujet et vous tiendrai informé du résultat de ma démarche.
Concernant la motion d'urgence relative à la crise du prix de l'électricité, il est prévu que le Parlement soit prochainement saisi sur un projet de loi nécessaire à l'élaboration du prochain plan pluriannuels de l'énergie. La question des prix de l'électricité devrait faire l'objet de discussion. J'ai bien pris note de vos observations que je ne manquerai pas de relayer dans le débat tout en sachant qu'une partie relève de la politique européenne. A ce sujet, les Etats membres se sont mis d'accord pour réformer le calcul du prix de l'électricité pour notamment favoriser les investissements dans les énergies décarbonées notamment le nucléaire. »
M. le Président ajoute que cette préoccupation des prix de l'énergie a toujours été prégnante. Le 1er bulletin édité par la fédération nationale en 1934 relatait la saisie des services publics par les élus sur les prix disparates préjudiciables à l'accès des usagers à ce nouveau service.

M. Gayral poursuit avec une information sur les délais de livraisons de transformateurs dont le retard est préjudiciable pour l'exécution des travaux. Il rappelle que le délai contractuel du marché est de 60 jours. En 2019, le délai moyen de livraison était de 47 jours, 57 jours en 2020, 95 jours en 2021, 193 jours en 2022 et 251 jours en 2023. Il exprime toute la difficulté que rencontrent le syndicat et les entreprises dépendant de la livraison de ces postes de transformation pour la réalisation des travaux.
Préalablement à la présentation des contrôles de concession, Mme Marjorie Berthou, nouvel agent du syndicat se présente. Elle vient de la communauté d'agglomération de Carcassonne et a intégré le service de l'évaluation des politiques publiques où elle a en charge l'observatoire des usagers et de la précarité énergétique.

I - Information

♦ Présentation des contrôles de concession électricité et gaz

M. Delachoux, 1er Vice-Président, Maire de Pommevic rappelle que le SDE 82 est l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité. Le syndicat a concédé les services publics par un contrat de concession pour une durée de 25 ans, avec les concessionnaires obligés que sont Enedis pour la distribution publique d'électricité et EDF pour la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le principe du contrôle est une obligation légale et contractuelle. La mission de contrôle 2022 a été effectuée en interne, enrichie d'une expertise d'un cabinet d'audit sur le domaine de l'électricité et du gaz.
Mme Le Furaut, Directrice Générale des Services indique que le syndicat transmet aux concessionnaires une liste très fournie de documents et tableaux de bord à compléter. Le syndicat les a sollicités sur le service aux usagers et sur des éléments techniques et comptables. Pour la première fois, avec la collaboration d'Enedis, le syndicat a obtenu le détail des vulnérabilités climatiques des tronçons HTA, les fichiers indiquant les mesures de terre, le suivi des affaires par rapport au plan prévisionnel des investissements (PPI) et le suivi des affaires « Prolongation durée de vie ».
En vue d'approfondir le contrôle, il serait souhaitable d'obtenir également le temps moyen de coupure vu par l'usager évité par les opérations de pose de générateur et de travaux sous tension (TST) ainsi que les avancées techniques et montants dépensés sur les affaires PPI. Le SDE 82 travaille avec Enedis sur l'impact technique des travaux de fiabilisation et de correction du linéaire BT fils nus, projet qui devrait être finalisé courant 2024. Le rapport de fiabilité indiquant l'impact de l'inventaire des branchements serait également très utile ainsi que le détail en K€ des opérations de maintenance hors élagage. D'année en année, le syndicat est en quête d'amélioration continue en partenariat avec les concessionnaires qu'elle remercie pour le travail chronophage de ces comptes-rendus.
M. Delachoux donne quelques informations complémentaires sur la concession électrique. Le patrimoine technique concédé correspond à un réseau HTA de 5 953 km et un réseau BT de 6 779 km réparti entre le souterrain (31,7 %), le torsadé (62,5 %) et l'aérien nu de faible section (5,8 %). Le nombre de postes HTA/BT est de 8036 soit +30 postes. Pour ce qui concerne le patrimoine financier concédé, sa valeur nette correspond à 414 457k€ et la valeur de remplacement s'élève à 912 598 k€. Les usagers de la distribution publique sont au nombre de 154 882 clients. L'énergie acheminée est de 1 545,9 GWh. Le territoire est dynamique avec une évolution constante. On compte 5012 producteurs, 84 % sont essentiellement du photovoltaïque et 6 % de

AR Prefecture
082-258200057-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

l'hydraulique. Concernant la qualité et la continuité de fourniture, 740 Clients sont mal alimentés, malgré tout, la qualité d'alimentation est bonne avec peu de départs en chute de tension. Le temps moyen de coupure est de 117,7 mn. Pour la qualité du service rendu, on constate une progression des demandes téléphoniques auprès d'Enedis, + 4,8 % pour l'accueil raccordement et une diminution de 18 % pour le service producteur. Les réclamations des clients au nombre de 1 118 (-31%) portent sur les relevés et la facturation.
M. Henry, Directeur territorial Enedis confirme que c'est un audit fastidieux mais qui montre aussi l'exigence qu'a le syndicat envers le distributeur ce qui va plutôt dans le sens d'un service public de qualité. C'est un contrôle réalisé chaque année avec le syndicat. M. Henry possède les chiffres 2023 et peut constater la dynamique du département notamment sur les EnR lesquelles augmentent de 20 % entre 2021 et 2022 et de 35 % en 2023. Les 6500 installations produisent 14 % d'énergie décarbonée. En plus des 25 millions d'investissement consacrés au Tarn-et-Garonne, d'importants investissements sont prévus sur le poste de Castelsarrasin suite à la tempête mais aussi pour sa modernisation en raison du développement dans cette zone. Il remercie le SDE 82 pour la qualité des relations et les échanges au quotidien.
M. Compagnat, délégué d'Auvillar souhaite savoir à quelle vitesse Enedis va réussir à actualiser les documents fournis sachant que la mise en place des panneaux de producteurs EnR, implique souvent des modifications du réseau.
M. Henry explique que depuis les années 30 et depuis la création d'EDF en 1946, il y a de grosses installations de production avec des tuyaux qui vont en rétrécissant jusqu'aux clients. Aujourd'hui, il y a une révolution technique sur la manière de construire le réseau de distribution. La difficulté qui va apparaitre avec le photovoltaïque ou avec les Enr c'est que ce n'est pas pilotable. Plus il y a des Enr dans le mix énergétique plus le pilotage est compliqué. Le réseau doit être repensé en tenant compte des injections augmentant la tension. C'est le travail d'Enedis d'anticiper. Un plan a été décidé au niveau national, maille Enedis, avec un investissement de 96 milliards d'ici 2040 pour adapter le réseau à la flexibilité, à l'injection des EnR décentralisée. Enedis subit également le retard de livraison des transformateurs, c'est ennuyeux d'autant que l'activité augmente à deux chiffres.
M. Delachoux poursuit avec le contrôle qui concerne EDF. Un nombre important de consommateurs qui avaient quitté les tarifs réglementés de vente (TRV) y reviennent. Pour la qualité du service rendu, le taux de réponse aux réclamations, sous 30 jours est de 95,8% en revanche on constate une dégradation du taux de réussite aux appels téléphoniques pour la troisième année consécutive à 77,8 % (-5,1 %). Pour ce qui concerne les impayés, il n'y a plus de coupures définitives. On applique une limitation à 1 ; 2 ; ou 3 KVA, cela concerne 1347 usagers. C'est une augmentation de 24,26 %.
Le Président ajoute que 11070 chèques énergie sont utilisés sur le département. EDF participe au FSL à hauteur de 122 000 € soit + 38,6 % par rapport à 2021. Le SDE participe quant à lui à hauteur de 25 000 €.
M. Gayral poursuit avec la concession gaz, le SDE 82 est aussi autorité concédante de la distribution publique de gaz naturel. Trois communes relèvent du champ concurrentiel avec une délégation de service public sur 30 ans : DSP Labastide Saint-Pierre et la DSP Campsas et Montbartier.
Mme Le Furaut indique que dans un souci d'amélioration continue, le syndicat a également demandé un certain nombre de documents pour affiner le contrôle. GRDF a amélioré l'exhaustivité des documents envoyés notamment sur les données de surveillance et de maintenance des ouvrages. Le SDE 82 souhaite poursuivre les investigations pour obtenir un inventaire technique des branchements individuels et un inventaire comptable des branchements particuliers.
M. Delachoux poursuit avec le réseau gaz qui compte 163,778 Km et qui est de bonne qualité. L'âge moyen du réseau est de 23,2 ans. C'est un réseau vieillissant puisque 35,3 km de réseau ont plus de 30 ans et 9,7 km ont plus de 45 ans. Concernant le patrimoine financier, sa valeur brute est de 15,630 M€. Quant aux dépenses de renouvellement, elles s'élèvent à 73 k€ et sont principalement orientées sur de la modernisation de branchements (64k€) et la modernisation du réseau (9 k€). Quant aux usagers, ils sont au nombre de 4716 (-53 par rapport à 2021). Il existe 5337 branchements dont 28,8% sont inopérants
M. Bras, Conseiller Collectivités territoriales GRDF ajoute que la sécurité est le cœur de leur métier. Concernant les EnR, c'est 4 % de production sur le département avec un dynamisme sur le département pour la méthanisation.

- **<u>Eclairage public : témoignage de Mme Magnani, Maire d'Albias</u>**

Mme Magnani, Maire d'Albias tenait à témoigner de l'accompagnement du SDE 82. Elle indique qu'il est très important de faire un diagnostic éclairage public. L'équipe technique du SDE 82 a procédé à des relevés, aidée par un accompagnement sur le terrain pour aboutir à un diagnostic sur mesure. Il a été relevé des anomalies et 41 % de l'éclairage qui n'était pas relié à la terre. Compte-tenu de ces problématiques, il a été décidé, plutôt que de recourir à la politique de subventionnement pour le remplacement de 30 lampes par an, de tout changer les luminaires en même temps et de mettre les compteurs aux normes permettant ainsi de réaliser immédiatement des économies d'énergie. A l'issue du diagnostic, il est possible de planifier des phases, les

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

dépenses et de donner des priorités. La commune est équipée de 17 caméras de vidéosurveillance et malgré la baisse de luminosité ou du temps d'éclairage la nuit, les caméras peuvent continuer à se recharger. Merci aux équipes du syndicat. Le coût de l'investissement est de 170 000 € HT et tout est aux normes. Les derniers travaux en lien avec le SDE étaient le pôle éducatif et l'école élémentaire pour lesquels les transformateurs sont arrivés dans les délais. Mme le Maire reste à disposition des élus s'ils souhaitent avoir des compléments d'information.

- **<u>Adresses électroniques du SDE 82</u>**

M. Ibres, 2ème Vice-Président, Maire de Bressols rappelle l'adresse générique du syndicat sde82@sde82.fr et indique qu'à la suite de la prise de compétence éclairage public, une adresse vient d'être nouvellement créée, spécifiquement pour ce type de dossiers à savoir eclairagepublic@sde82.fr

II - Délibérations

Test des boitiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boitier électronique. 106 boitiers sont activés. Le quorum est atteint.

- **<u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023</u>**

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 a été adressé aux délégués avec la convocation. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.
Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- **<u>Soélia : Création d'une filiale - Orhélia</u>**

M. Stéphane Sékadie, nouvellement recruté se présente. Ingénieur en énergie climatique et titulaire d'un master international transport énergie, il a acquis de l'expérience au Cameroun, au Burkina Faso et en République Centre Africaine. En France, après un stage d'études pour valider son master 2, conseiller en technique photovoltaïque, il occupe maintenant le poste de chargé de projet chez Soélia.
M. le Président indique qu'il est nécessaire de créer une filiale de Soélia sollicitée pour de nombreux projets. En l'état actuel de sa structuration, elle n'est pas en mesure d'étudier les 100 projets en cours. Afin de ne pas négliger une source d'activité importante, il est souhaitable de s'associer à un développeur privé, capable d'absorber ce flux de projets et d'en accompagner le développement. Après consultations et rencontres de divers acteurs, le choix se porte sur Orkane dont les valeurs et modes d'action sont particulièrement proches de ceux de Soélia.
M. Bouet, Directeur ajoute que l'intérêt est de ne pas laisser des clients ou futurs clients sans réponse. La particularité des SEM est d'avoir un positionnement spécifique sur ce marché très dynamique des énergies renouvelables et de porter des valeurs de partage, de valeur ajoutée et d'irrigation de l'économie locale. En parallèle cela permet d'assurer la présence de Soélia sur des marchés très diversifiés, d'étendre son activité et d'acquérir de l'expérience au contact d'équipes rodées. S'allier avec un développeur privé c'est aussi s'ouvrir à nouvelles opportunités à l'instar du partenariat établi avec une coopérative de poules pondeuses en plein air s'étendant sur tout le sud de la France. C'est aussi un premier pied dans un secteur pas très développé aujourd'hui, l'agro-industrie.
M. Bochu, délégué de Labastide St Pierre demande pourquoi Orkane.
Après une rencontre de presque tous les acteurs du domaine, M. Bouet a été mis en relation avec Orkane par le biais de la SEM 24. Orkane était les seuls à développer des valeurs très proches de celle de Soélia (recherche de la réponse au besoin de l'exploitant avant de parler d'EnR, une approche modérée de la valeur recherchée et du dividende recherché) et ce sont les seuls vraiment ouvert à la discussion. La convention proposée prévoit que Soélia apporte 80 % des projets et n'en développe que 20 % car cela correspond à sa capacité actuelle. Cette convention pourra être actualisée au fur et à mesure que Soélia prendra des compétences. C'est une filiale à 50/50 et on s'oblige à l'unanimité, à partager les valeurs et porter les projets ensemble.
M. Bochu remercie M. Bouet pour ces éléments d'information. Il indique que la Communauté de Communes Grand Sud et Garonne a des relations avec Orkane pour un projet de photovoltaïque en toiture.
Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, les représentants du SDE 82 au Conseil d'administration de Soélia à voter en faveur de la création de Orhélia.

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

♦ **Soélia : convention de co-développement**

M. Bouet indique que Soélia est sollicitée par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) au même titre que d'autres acteurs dans ce domaine, Enercoop et Energie Partagée pour participer au développement d'un projet sur la commune de Reyniès. Il s'agit d'une ancienne décharge qui abriterait une centrale photovoltaïque au sol de 3,4 MWc.
La convention proposée répartit les rôles entre les différents acteurs, missions et frais engagés. Cette convention permet aux différents acteurs de s'entendre sur la façon dont ils mènent la mission en vue du développement. Si le projet se réalise les acteurs participeront à la société de projet qui portera la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Si le projet ne se réalise pas chaque acteur prend son risque financier à hauteur de ce qu'il aura engagé dans le cadre de la convention. Les enjeux pour Soélia sont de jouer pleinement son rôle en participant au développement du projet porté par une collectivité dont le foncier ne pourra pas avoir d'autre activité que ce genre, d'assumer une partie du risque lié au projet en contrepartie de disposer d'une participation importante au capital. Soélia, confiant dans le projet, s'engage à hauteur de 35000 €. La présence de la SEM garantit l'ancrage local et le respect de la volonté de la collectivité engagée dans le projet. Cela permet également à l'équipe de Soélia d'enrichir son expérience avec un projet complexe.
M. Bochu ajoute que la CCGSTG est propriétaire du site de Reynies. Il s'agissait d'un site de stockage de produits non dangereux qui a fermé en 2017. La CCGSTG est responsable de la post exploitation et s'est appuyée sur un Cabinet d'avocats car les montages juridiques sont compliqués. On est en système de contrôle étroit. Le travail a abouti et M. Bochu remercie M. Gayral, Président de Soélia et M. Bouet, Directeur. Il était important de travailler avec Soélia et les deux autres partenaires Enercoop et Energie Partagée. Ce partenariat parait prometteur et intéressant. Les services de l'État vont également appuyer ce projet y compris sur les questions environnementales. M. Bochu espère déposer le permis de construire dans un an.
Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, les représentants du SDE 82 au Conseil d'administration de Soélia à voter en faveur de la participation de Soélia au co-développement.

♦ **Renouvellement du marché de maintenance et de supervision des bornes de recharge**

Le marché de maintenance-supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques arrive à échéance le 7 septembre 2024, il convient de procéder à son renouvellement. Le marché, lancé par procédure d'appel d'offres ouvert définira les prestations de supervision de l'infrastructure et la gestion du service de recharge, de maintenance préventive annuelle, de maintenance curative et de contrôles périodiques. L'accord cadre est à bons de commande pour une durée du marché de 3 ans et un seul lot géographique.
M. Doumergue, délégué de St Amans du Pech demande s'il y a des statistiques sur les pannes et délais de réparation des bornes.
Mme Le Furaut indique que sur les deux dernières années, le taux d'indisponibilité des bornes (arrêt supérieur à 7 jours) était supérieur à 10 %. La problématique était l'approvisionnement des cartes mères nécessitant des métaux rares dont l'approvisionnement géopolitique est très difficile. Depuis octobre, il y a une nette amélioration puisque le taux d'indisponibilité est descendu à 5 %. La moyenne nationale est de 9 %.
M. Cabos, délégué de Montpezat de Quercy demande si le bilan financier est à l'équilibre.
Le Président répond par la négative et rappelle la réponse du Sénateur qui a sollicité les services de l'État, pour être accompagné financièrement sur les frais d'exploitation de ce service.
Mme Le Furaut ajoute qu'entre 2016 et 2023, le déficit de fonctionnement était de 1,2 millions d'euros et le déficit de 300 000 € en investissement.
M. Delachoux ajoute que le SDE 82 se doit d'être prudent quant à la charge que cela peut occasionner d'autant que les propriétaires de véhicules électriques se dotent d'un branchement individuel et s'agissant d'un secteur concurrentiel les grandes surfaces se dotent de stations sur leur parking.
Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le lancement de la procédure d'appel d'offres.

♦ **Signature d'une charte EnR**

Plusieurs lois structurantes ont défini les objectifs à atteindre en matière de développement des énergies renouvelables et le rôle que les collectivités peuvent prendre selon leurs compétences et leurs moyens. L'échelle départementale présente une bonne dynamique territoriale qui permet d'encourager le développement maîtrisé des installations d'énergies renouvelables et de définir les objectifs partagés qualitatifs et quantitatifs pour les différentes filières d'énergies renouvelables. Le collectif de signataires qui a travaillé, à la rédaction de ce document est composé du Conseil départemental, de la Chambre d'Agriculture, de l'association des maires et du SDE 82. Dans un second temps, cette charte sera proposée à la signature des 10 EPCI du département. L'objectif de cette charte est une implantation coordonnée des installations

AR Prefecture

082-258200075-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

photovoltaïques en limitant le développement anarchique de celles-ci. La priorité serait donnée au déploiement sur les toitures, ombrières sur parking, espaces publics et privés ou équipements sportifs, au sol sur sites pollués, dégradés ou déjà artificialisés, sur des terrains faisant partie du zonage défini par délibération du conseil municipal selon la loi APER ou encore pour un projet agrivoltaïque.
M. Pezous, Maire de La Salvetat-Belmontet, Président de l'AMF 82 précise que 42 communes ont déjà délibéré pour définir le zonage (Loi APER). L'exercice est difficile de surcroit dans un délai très court. Il aurait dû y avoir dans chaque commune une réunion participative avec les habitants concernés. Au-delà des échanges publics cela fait déjà de beaux débats dans les conseils municipaux.
Le Président ajoute que pour poursuivre avec les objectifs qualitatifs, les différents signataires s'accordent sur des projets répondant à des certaines exigences à savoir l'acceptation locale, l'insertion paysagère, la préservation de la biodiversité locale, la préservation de l'agriculture et la préservation des conflits d'intérêts.
Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la charte telle que présentée.

- **Avenant à la convention FNCCR Sequoia**

Mme Le Furaut rappelle que le SDE 82 a été lauréat du programme ACTEE 2 Sequoïa en 2021 dans le cadre d'un groupement des syndicats d'énergie d'Occitanie coordonné par l'AREC, lui permettant de mobiliser des fonds pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics. Pour finaliser la demande de solde du programme du groupement, trois modifications doivent être intégrées dans la convention de financement et approuvées par chacun des membres, à savoir le prolongement de l'éligibilité des dépenses du 30/09/2023 au 31/12/2023, le dépassement de 10% de demandes de fongibilité à l'échelle du groupement et l'ajout de la région Occitanie comme membre du groupement pour l'acquisition d'équipement de mesures pour les lycées Les fonds sollicités par le SDE 82 restent inchangés.
Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer l'avenant à la convention ACTEE Sequoïa.

- **Demande de subventions Fonds Vert : transfert de compétence au bureau syndical**

Mme Le Furaut rappelle que le Fonds Vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines, la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. A compter de 2024, le Fonds Vert a vocation à être reconduit chaque année jusqu'en 2027. Ce programme comprend l'attribution d'une aide pour la rénovation des parcs d'éclairage et pour la rénovation du réseau d'éclairage public en vue de concevoir un nouveau modèle d'éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.
Le Président précise que c'est le SDE 82 qui déposera aux services de l'État les demandes de subvention Fonds Vert pour les collectivités ayant transféré la compétence éclairage public investissement au syndicat. Pour chaque dossier il y a lieu d'adopter l'opération sollicitée par la commune, d'établir un plan de financement et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds Vert. Compte tenu du nombre important de dossiers à déposer M. le Président propose à l'assemblée générale de déléguer au bureau syndical cette prérogative afin que les dossiers puissent être déposés au fil de l'eau sans attendre l'assemblée générale suivante.
M. Compagnat, délégué d'Auvillar demande si seules les communes qui ont transféré la compétence éclairage public peuvent bénéficier du Fonds Vert.
M. Gayral confirme que toutes les communes peuvent bénéficier du Fonds Vert mais seuls les dossiers de celles qui ont transféré la compétence seront diligentés par les services du syndicat.
M. Compagnat s'étonne de cette distinction. Il propose que le syndicat ait la même procédure pour toutes les communes. Il précise qu'Auvillar n'a pas transféré la compétence puisque la rénovation de l'éclairage public communale a commencé depuis plus de dix ans.
Mme Brousset, juriste du syndicat rappelle que c'est le maitre d'ouvrage qui doit déposer le dossier de demande de subvention. En conséquence, c'est le SDE 82 qui devient maitre d'ouvrage pour les communes qui ont transféré la compétence. Dans le cas contraire le syndicat ne peut pas se substituer à la commune.
Les membres du Comité syndical approuvent l'inscription du SDE 82 dans la démarche fonds Vert et acceptent de déléguer au bureau syndical les décisions de demande de subvention au titre de ce fonds.

- **Subventions éclairage public : modification de la délibération du 15 décembre 2022**

Mme Le Furaut rappelle la délibération du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical a validé la nouvelle politique en matière d'éclairage public suite à la prise de compétence. A ce jour, le SDE 82 est

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_06-DE
Reçu le 11/06/2024

susceptible de bénéficier d'aides pour les opérations de renouvellement des matériels d'éclairage public (notamment Fonds Vert). On propose de faire bénéficier aux communes concernées les différentes aides qui viendraient s'ajouter aux aides déjà prévues dans sa politique propre. Dans ce cadre, le montant de la participation des communes aux opérations d'éclairage public serait calculé à partir du montant HT des travaux majorés des honoraires, déduction faite de la part pris en charge par le SDE 82 au titre de sa politique et des subventions perçues. Au regard du cumul possible de plusieurs aides, M. le Président propose de fixer à 20% minimum la participation des communes et ce pour se conformer au Code des collectivités territoriales qui plafonne à 80 % du montant total le montant des aides versées. Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune, il est proposé que l'attribution des aides du SDE soit conditionnée à la présentation par la commune bénéficiaire d'un plan de financement attestant d'un plafonnement à 80 % de l'ensemble des aides sollicitées.
Les membres du Comité syndical approuvent les propositions précitées.

- **<u>Information : communes ayant transféré la compétence optionnelle « EP »</u>**

Il est communiqué la liste des communes ayant transféré la compétence éclairage public (option 1). A ce jour, elles sont 54. Les communes ayant sollicité un diagnostic de leur installation d'éclairage public en vue du transfert de la compétence option 2 sont au nombre de 48.

- **<u>Adhésion au groupement d'achat électricité du SDET</u>**

M. Delachoux rappelle que le SDE 82 est déjà membre pilote du groupement d'achat du SDET pour l'énergie gaz naturel. Au regard de l'évolution du contexte de l'énergie, le SDE 82 souhaite intégrer en tant que membre pilote pour l'électricité le groupement d'achat pour lequel le SDET est coordonnateur. Aujourd'hui le groupement d'achat du SDE 82 compte 220 membres, celui du SDET c'est 2000 membres. Intégrer ce groupement permettrait de limiter le risque d'infructuosité du marché mais également d'établir une stratégie d'achat.
Mme Le Furaut rappelle la création du groupement d'achat électricité par le SDE 82 en 2015 et l'adhésion du SDE 82 en 2017 comme membre pilote du groupement de commandes Gaz naturel pour lequel le SDET est coordonnateur. En 2022, le groupement du SDE 82 lance un nouvel accord cadre et les marchés subséquents pour les besoins en électricité des membres du groupement tandis que le groupement du SDET lance un nouvel accord cadre et les marchés subséquents pour les besoins en électricité et gaz naturel des membres de ce groupement. Les marchés subséquents se terminent au 31/12/2025.
Pour ce qui concerne les étapes à venir, il est proposé d'intégrer le groupement du SDET en 2024, pour l'achat d'électricité en tant membre pilote pour ses propres besoins et ceux des acheteurs publics du Tarn et Garonne et pour les besoins en électricité au-delà du 31/12/2025.
Le SDET a souhaité anticiper le lancement de ses marchés pour une mise en œuvre au 01/01/2026, eu égard à leur stratégie d'achat. Mme Le Furaut présente les différentes étapes du calendrier :

- Le 8 février 2024, le comité Syndical du SDE 82 doit délibérer pour que le SDE 82 devienne membre pilote.
- Courant février, le SDE 82, coordonnateur adressera un courrier à l'ensemble de ses membres, et non membres, les informant de cette situation afin qu'ils se positionnent sur leur souhait de rejoindre le groupement de commande coordonné par le SDET et pour lequel le SDE 82 est devenu membre pilote.
- Les acheteurs publics du Tarn et Garonne qui souhaitent adhérer, doivent obligatoirement délibérer avant le 1er juin 2024 et ce pour devenir membre du groupement d'achat selon la convention constitutive du SDET.
- A défaut de la transmission au SDE 82 de la délibération exécutoire avant le 03/06/2024, les besoins ne pourront pas être intégrés dans la consultation.
- En 2026, envoi d'un courrier informant les membres de la résiliation du groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDE 82.

Mme Le Furaut apporte des précisions sur le rôle de chacun.
<u>Rôle du coordonnateur SDET</u> :

- Définition de la stratégie en concertation avec les 11 membres pilotes et en lien avec une AMO
- Rédaction des accords cadre et des marchés subséquents
- Lancement, notification des marchés et passation d'avenants
- La CAO est celle du coordonnateur
- Suivi de l'exécution des marchés en lien avec les fournisseurs titulaires et les membres pilotes

AR Prefecture
082-258200576-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

Rôle du SDE 82 membre pilote :

- Participe au comité technique organisé par le SDET dédié pour la préparation et le suivi des marchés
- Décline l'organisation et l'exécution des marchés, la collecte des données et le suivi des services associés aux marchés sur son territoire de gestion (Recueil des données, transmission des documents nécessaires à l'exécution des marchés etc…)
- Accompagne les membres du groupement sur son territoire
- Participe aux frais afférents au fonctionnement du groupement

Rôle du membre

- Recueil des besoins (recensement et mise à jour des points de livraison)
- Exécution opérationnelle et financière du marché (suivi de la facturation)

M. Delachoux précise que le groupement d'achat du SDE 82, c'est 4 356 points de livraison (PLD) pour une puissance de 67,53 GWH tandis que le groupement du SDET c'est 36 537 PDL pour 674 GWH d'où l'intérêt d'adhérer à ce groupement.
M. le Président confirme à M. Bertelli, Conseiller départemental que les associations d'irrigation pourront bien participer au groupement du SDET.
Les membres du comité syndical décident à l'unanimité l'adhésion du SDE 82 au groupement de commande coordonné par le SDET dont il sera membre pilote.

♦ **Reprise anticipée des résultats 2023**

M. Ducos, 3ème Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou indique, compte tenu du besoin de financement constaté, que le résultat de fonctionnement sera affecté en réserve au compte 1068 de la section d'investissement pour la couverture du besoin de financement pour 3 439 450,62 € et en report de fonctionnement, au compte 002, pour 7 689 282,97 €. Le solde d'exécution en investissement sera reporté en dépenses pour 66 274,62 €. »
Les membres du Comité syndical autorisent la reprise anticipée des résultats 2023.

♦ **Vote du budget primitif 2024**

M. Ducos indique que le budget 2024 s'élève à 55 456 432 €, y compris les restes à réaliser. Ces derniers sont de 18 423719 € en recettes et en dépenses de 21 796 895 €. Les chiffres du budget sont similaires aux chiffres énoncés lors du débat d'orientations budgétaires.
Les recettes de fonctionnement sont estimées à un peu plus de 17 141 762 €. Elles sont composées de la taxe sur l'électricité (4 500 000 €), des redevances de concession (2 100 000 €), des honoraires (700 000 €) représentant 78 % des recettes réelles de fonctionnement hors résultat. S'ajoutent un peu plus de 2 millions à ces recettes qui correspondent au Fonds chaleur, aux subventions du programme ACTEE, aux bornes de recharge, à la redevance d'occupation du domaine public et la vente des CEE. Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (1 985 580 €) regroupent les achats et fournitures courants incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE et des bornes de recharge pour véhicules électriques (250 000 €), les études d'ingénierie pour la transition énergétique et les marchés de sous-traitance (bornes de recharge, géoréférencement, diagnostics énergétiques, contrôle des installations d'éclairage public). Les charges de personnel sont de 2 296 500 € pour un effectif de 41 agents en 2024. Les subventions (810 200 €) sont des sommes reversées aux communes dans le cadre du programme ACTEE et de l'ADEME. Dans les autres charges (427 005 €) on retrouve le reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse de 97 % du produit de la TCFE. Quant au virement de section à section, il s'élève à 4 603 047 €. Les crédits destinés à l'autofinancement sont de 5 388 430 € et serviront au financement des programmes pluriannuels et projets nouveaux. Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, la section s'élève à 38 314 670 €. M. Ducos souligne le montant des subventions (23 940 239 €) montant quasiment équivalent au montant de celui figurant au budget 2023 et qui proviennent du Facé (62 %), des communes, d'Enedis, du Département, des pétitionnaires et de l'Etat (Fonds vert). Les amortissements s'élèvent à 1 630 000 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé à 3 439 450 € et les opérations sous mandat à 4 604 968 €. 90 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux sur le réseau et à l'éclairage public. L'enveloppe de 1 873 074 € est destinée aux subventions à verser aux communes pour l'éclairage public. M. Ducos termine avec le programme 2024 de travaux (35 156 323 €) avec toujours une diminution des travaux de renforcement et une augmentation continue des travaux d'extension. Une somme très importante de 5 621 000 € est consacrée à l'éclairage public comprenant les opérations sous maitrise d'ouvrage (2 201 012 €) et les opérations sous mandat. (3 420 424 €). Comme chaque année, le SDE 82 garantit, grâce à sa capacité d'autofinancement, la couverture du besoin de financement généré par ses investissements aux volumes financiers très importants.
Les membres du Comité syndical adoptent le budget primitif 2024.

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

❖❖❖❖❖

M. Cros, Vice-Président du Conseil départemental excuse M. Weill, Président qui, retenu par ailleurs ne peut honorer le syndicat de sa présence. Mesdames, Messieurs les maires, chers collègues, étant moi-même maire de Laguépie, les dossiers abordés ce matin rejoignent parfaitement les préoccupations du Département. Les politiques que vous accompagnez, sont similaires à celles que nous initions au Département. Le partenariat que vous avons noué depuis des années entre le SDE 82 et le Département apparait parfaitement justifié, au-delà de la subvention que nous vous allons, nous travaillons bien ensemble. Vos efforts en matière de transition énergétique sont inspirants et nous sommes nous-mêmes dans la même démarche. Vous êtes au plus près des enjeux de diversification des modes de production et des actions d'optimisation des consommations et de lutte contre la précarité énergétique. Nous sommes plus que jamais à vos côtés dans les dissimulations et renforcement des réseaux. Vous avez évoqué entre autres, la charte EnR signée par vous-même, la Chambre d'agriculture, l'AMF 82 et le Conseil départemental. Sachez que la démarche pour favoriser la concertation des acteurs sur ce dossier majeur est évidemment partagée et le Département ne fuira pas face à ses responsabilités. Sachez que vous demeurez dans notre esprit l'interlocuteur majeur dans le cadre des politiques des énergies, interlocuteur fiable avec lequel nous débattons librement. Le Conseil départemental se réjouit de se partenariat fidèle, exigeant et constructif. Merci.
M. le Président du SDE 82 se réjouit de cette collaboration et remercie M. Cros pour ses propos.

M. François Bonhomme, Sénateur remercie le Président de cette invitation et salue l'assemblée. En 2023, de nombreuses lois de modifications législatives sont votées sur le plan énergétique. Il y a la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) dont M. Henrard, sous-préfet chargé de l'énergie, vous a expliqué les modalités. Ces dernières visent, sans surprise, à accélérer la production d'EnR faute d'investissements suffisants en termes de capacité ces quinze dernières années alors même qu'on a réduit nos capacités nucléaires. L'Etat a relancé la filière nucléaire par une loi votée début 2023 pour accélérer les procédures, évidemment sans toucher aux questions de sureté nucléaire et une deuxième loi est prévue c'est la loi de programmation pour l'énergie. Cette loi d'orientation est importante et va fixer les objectifs dans le cadre du schéma bas carbone dont font partie les quatorze nouveaux réacteurs nucléaires annoncés. Trois sites ont déjà été retenus et je fais partie de ceux qui ont sollicité la Ministre pour étudier la faisabilité de Golfech. Dans le Tarn-et-Garonne, on a une installation tout à fait exceptionnelle avec Golfech et il y a un enjeu important pour le département.
Avec ces lois, il y a aussi la réforme sur la fin du marché européen d'électricité, avec la fin programmée de l'ARENH avec des modifications visant à rendre moins volatile les prix de l'électricité. Un accord européen a mis en place des mécanismes d'intervention le cas échéant pour garder une certaine stabilité même en cas de crise de l''énergie. Vous avez certainement entendu parler du débat Franco/Allemand sur le financement européen des énergies décarbonées. Selon la position française, le décarboné inclus le nucléaire mais la position allemande ne le voit pas ainsi. C'est important car notre modèle énergétique est encore fondé sur le nucléaire. La France, statistiquement, est par habitant le pays qui rejette le moins de CO2 grâce à son modèle de production d'énergie d'origine nucléaire.
Autre élément, deux fois par an la Commission de Régulation de l'Energie fait des propositions d'évolution tarifaire. En 2023, il y a eu des augmentations importantes des tarifs de l'électricité et de nouveau une hausse le 1er février 2024 avec une augmentation entre 6 et 8 % en fonction du tarif de base heures creuses/heures pleines. Cela se traduit par une augmentation pour les foyers de l'ordre de 150 € pour 2024. M. Bruno Le Maire a indiqué qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'ici février 2025. Il faut savoir quand même que l'augmentation ne vient pas du coût du prix du marché car le marché a diminué. Cela vient du relèvement de la TICFE qui avait été fortement diminuée pendant la période de forte augmentation de l'énergie, passant de 31 € à 1 € le MW, aujourd'hui son niveau est à 26 €. L'Etat qui se substitue aux consommateurs dans le cadre du bouclier tarifaire, a dépensé depuis deux ans environ 34 milliards d'euros. Notre rôle est aussi de s'assurer que l'Etat joue son rôle de régulateur pour être moins dépendant des fluctuations qui sont très impactantes sur les besoins en énergie. Le bouclier tarifaire s'est terminé en 2023 pour le gaz maintenant il se termine pour l'électricité.
Le syndicat d'énergie vous êtes au cœur des nouveaux enjeux. La question énergétique est devenue une question prégnante. Les communes ont pu mesurer le coût énergétique pour l'éclairage public, l'énergie, les coûts alimentaires pour les cantines…etc. Le Fonds vert fait partie des fonds publics qui viennent

AR Prefecture
082-258200575-20240611-DCS20240611_05-DE
Reçu le 11/06/2024

accompagner les collectivités dans le cadre des objectifs de décarbonation, d'économies d'énergie, d'adaptation aux changements climatiques. Il a été demandé aux Préfets en charge du pilotage des Fonds vert d'être plus soucieux des demandes des collectivités. Il faut que les préfets prennent la mesure des projets locaux. Une partie du Fonds Vert sera consacré à la renaturation des écoles mais la rénovation des bâtiments publics primera.
Concernant le changement de gouvernance du nucléaire, une fusion est prévue. Il s'agit de conserver l'expertise pour la sureté nucléaire et de fusionner les moyens humains et budgétaires. Il n'y aura plus qu'une seule entité qui va s'appeler l'unité de sureté nucléaire et de radioactivité (la SNR).
M. le Sénateur remet au Président du SDE 82 un canotier de Caussade en souvenir de son passage dans la cité du chapeau.

M. Gayral remercie l'assemblée pour sa participation et les équipes pour leur travail et préparation de cette réunion.

Le Président,

Jacques GAYRAL